

REGLEMENT COMPLET

JEU « OGEU INTENSEMENT SUD-OUEST- ETE 2021 »

Du 01/06/2021 au 31/08/2021 inclus

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE – DATES – ADRESSE DU JEU

La Société OGEU DISTRIBUTION, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro : 844.014.449 dont le siège social est situé 5 avenue des Fontaines 64680 Ogeu-les-Bains (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 18/01/2021 au 16/04/2021 inclus, un jeu sans obligation d'achat par tirage au sort intitulé « OGEU INTENSEMENT SUD OUEST », (ci-après le « Jeu »), dont les modalités sont décrites ci-après dans le présent règlement.

Le présent règlement régit votre participation au Jeu. Il est disponible sur simple demande auprès de : OGEU GROUPE – Service Trade Marketing – OP OGEU® OGEU INTENSEMENT SUD OUEST– 64 680 Ogeu-Les-Bains, ou directement téléchargeable sous l'URL suivant : www.ogeu.com

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres ou salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs.

ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU

Pendant toute sa durée, le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- La page Facebook de la marque OGEU®
- La page Instagram de la marque OGEU®
- Le site internet www.ogeu.com/fr
- Les éléments de PLV dans les magasins (grandes et moyennes surfaces) participants dans le Sud-Ouest (départements 64, 65, 40, 32, 33, 31) et commercialisant les produits à marque OGEU, dans la limite des stocks disponibles.

Pour rappel, le Jeu n'est en aucune manière géré ou parrainé par Facebook et/ou Instagram, qui n'a aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération ne sont pas destinées à Facebook et/ou Instagram mais à la Société Organisatrice.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

4.1 Pour participer au Jeu, chaque participant devra procéder aux étapes suivantes :

1. Se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/3ofzx>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
4. Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour mais peut revenir pour inviter ces amis.
5. Le jeu sera organisé du 01-06-2021 08:00 au 31-08-2021 23:59.

Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort mensuel (détaillé à l'article 5 du présent règlement) sur l'ensemble des participants du jeu « <https://shakr.cc/3ofzx> » ayant validé leur participation au jeu nommé « Intensément Sud-Ouest » le mois précédent le tirage au sort.

Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.








Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Les gagnants seront désignés mensuellement par tirage au sort sur les participations enregistrées, et conformes, le mois précédent le tirage au sort :

- Tirage au sort « JUIN 2021 » se déroulera le 02/07/2021 sur les participations enregistrées entre le 1^{er} et le 30 juin 2021 : soit 24 gagnants selon le plan de distribution présenté ci-dessous
- Tirage au sort « JUILLET 2021 » se déroulera le 02/08/2021 sur les participations enregistrées entre le 1^{er} et le 31 juillet 2021 : soit 23 gagnants selon le plan de distribution présenté ci-dessous
- Tirage au sort « AOUT 2021 » se déroulera le 02/09/2021 sur les participations enregistrées entre le 1^{er} et le 31 Août 2021 : soit 25 gagnants selon le plan de distribution présenté ci-dessous

Valeur des dotations détaillées à l'article 6 « Dotations mise en jeu »

									
JUIN	1 stage de 3 jours + 1 location planche	15 X 2 descentes	2 Weekends	1 WE + Forfaits pour 2 personnes	2 nuitées avec petit-déjeuner	1 séjour pour 2		1 semaine en Tipi	1 rando pour 2 personnes
JUILLET	1 stage de 5 jours	10 X 2 descentes	2 Weekends + 1 séjour d'une semaine	1 WE + Forfaits pour 4 personnes	1 nuitée avec petit-déjeuner	1 séjour pour 2		1 semaine en Roulotte	5 stand-up paddle
AOUT	1 séjour au surf camp	15 X 2 descentes	2 Weekends	1 WE + Forfaits pour 2 personnes	2 nuitées avec petit-déjeuner	1 séjour pour 2	1 croisière d'une semaine	1 semaine en Cabane Perchée	1 cours de Kitesurf

ARTICLE 6 – DOTATION MISE EN JEU

Sont mise en jeu les dotations suivantes :

Le Jeu est affilié à 9 partenaires ayant mis en jeu 72 dotations au total (d'une valeur commerciale minimale totale de 8 365.18 € TTC, huit mille trois-cent-soixante-cinq euros et dix-huit centimes) :

6.1. NATURAL SURF LODGE situé 280 Chemin de Bathurt 40140 Soustons met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- o 1 séjour d'une semaine pour une personne en surf camps adultes chambre partagée sur le modèle ci-dessous entre mai et juin et septembre octobre 2021 suivant disponibilités (réservation à convenir

- directement avec le/la gagnante) d'une valeur de 555 à 595 euros suivant la période
- 1 stage de surf 3 jours (3x1h30/jour avec matériel le temps du cours) d'une valeur de 115 euros;
- 1 stage de surf 5 jours (5x1h30/jour avec matériel le temps du cours) d'une valeur de 160 euros;
- 1 bon de location d'une heure pour une planche de surf d'une valeur de 15 euros

6.2. Club Mirandais Canoë Kayak situé Chemin du Batardeau, 32300 Mirande met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **40 x 2 descentes** en canoë kayak au départ de la base du Club Mirandais Canoe Kayak **valables 1 an**

6.3. L'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert siège sis à 20 rue Gassion 64000 PAU BP 537 met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **6 x Séjours de 2 nuits pour 2 personnes** en chambres d'hôtes (petits-déjeuners compris et sans la table d'hôte) en Béarn ou Pays Basque (hors période de vacances scolaires) : 150€ par séjour selon disponibilités
- **1 x Séjour d'une semaine en gîte 3 épis** pour 4 personnes : séjour d'une valeur de 500€ selon disponibilités

6.4. Office de Tourisme de Saint Lary siège 37 Rue Vincent Mir 65171 Saint-Lary met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **2 x Séjours Couple** : 2 nuits sur la commune de Saint Lary, T2 avec 2 PERS , 1 forfait jour /pers d'une valeur unitaire de 446 euros (356€ pour le logement et 45 euros par forfait) **valable à compte du mois d'octobre 2021 jusqu'au mois d'avril 2022** selon disponibilités
- **1 x Séjour Famille** : 2 nuits sur la commune de Saint Lary, T3 avec 4 pers, 1 forfait jour/pers d'une valeur de 683 euros (503€ pour le logement et 45 euros par forfait) **valable à compte du mois d'octobre 2021 jusqu'au mois d'avril 2022** selon disponibilités

6.5. Moontain Bubble siège Lieu-dit le Buala 65100 Ger met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **5 x Nuitées en Dômes** : 1 nuitée en dôme pour 2 personnes avec petit-déjeuner (hors options et repas) valable jusqu'au 31/12/2021 (hors vendredis et samedis) selon disponibilités d'une valeur commerciale unitaire de 160 €

6.6. Haute-Garonne Tourisme siège 14, rue Bayard, CS 71509 31015 TOULOUSE Cedex 6 met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **1 x Séjour Couple** La Maison d'hôtes de la Grande Ourse (252 euros + 2,80 euros de taxe de séjour) d'une valeur commerciale de **254,80 euros** Court séjour 2 nuits en 1/2 pension, toutes périodes, suivant disponibilités année 2021 (jusqu'au 17/12/2021)
- **1 x Séjour Couple** Mon petit chalet en montagne (200 euros + 10,90 euros de taxe de séjour) d'une valeur commerciale de **210,90 euros** Week-end 2 nuits, hors vacances scolaires, suivant disponibilités année 2021 (jusqu'au 17/12/2021)
- **1 x Séjour Couple** Gîte douillet aux portes de Toulouse 237 euros + 6, 48 euros de taxe de séjour d'une valeur commerciale de **243,48 euros** Court séjour 3 nuits, hors vacances scolaires, suivant disponibilités année 2021 (jusqu'au 17/12/2021)

6.7. Société NICOLS siège ROUTE DU PUY SAINT BONNET – 49300 CHOLET met en jeu les dotations décrites ci-dessous, sur sa base AQUITAINE NAVIGATION :

- **1 croisière d'une durée mini semaine** (du lundi 14h au vendredi 9h = 4 nuits à bord) à valoir au cours de la saison 2021 (hors été), sur un bateau 3 cabines + séjour de capacité d'accueil 6/8 places- modèle NICOLS 1010 (selon disponibilité au moment de la réservation)
A valoir au départ de la base de BUZET en Aquitaine
Bateau mis à disposition gratuitement, hors repas, carburant, options facultatives, et dépôt de cautions à l'embarquement
Valeur marchande : entre 891 € et 1262 € TTC selon date de la croisière

6.8. Domaine Escapa siège Lieu-dit Clarens 32300 Estipouy met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **1 x Séjour de 5 nuits** en roulotte : 715 euros
- **1 x Séjour de 5 nuits** en tipi-lodge : 760 euros
- **1 x Séjour de 5 nuits** en cabane perchée : 1265 euros

Hors week-end et Mois d'Août valable jusqu'en juin 2022

6.9. Société Lacanau Kite Center siège 41 rue Arnou Laujeac, 33680 Lacanau met en jeu les dotations décrites ci-dessous :

- **1 x Rando Fat-Bike** pour 2 personnes d'une valeur commerciale 110€
- **5 x Location de stand up paddle** d'une valeur commerciale unitaire de 50€
- **1 x cours de kitesurf** d'une valeur commerciale 130€

Validité toute période jusqu'au 31 octobre 2021.

L'ensemble des dotations présentées ci-dessus comprennent uniquement les options citées dans la description et ne pourront donner lieu à interprétation. Tous les détails et modalités concernant la localisation, la prise de possession de la dotation seront transmises au gagnant lors de la confirmation du gain.

La dotation ne comprend pas notamment : les éventuels frais liés aux transferts (taxis, métro, ...), les dépenses personnelles, les assurances, les frais de transport notamment entre le domicile du gagnant et l'hôtel ou l'aéroport, frais de bagages supplémentaires.

ARTICLE 7 – OBTENTION DES DOTATIONS

Le tirage au sort pour désigner les gagnants sera organisé par traitement informatique aléatoire aux dates exposées à l'ARTICLE 5 du présent règlement.

Il sera réalisé par la Société Organisatrice parmi l'ensemble des participants, inscrits mensuellement, ayant validé leur inscription selon les modalités définies à l'ARTICLE 4 du présent règlement du Jeu.

La société organisatrice informera les gagnants par e-mail, il sera demandé aux gagnants d'entrer en contact avec la société organisatrice en réponse à cet email afin de confirmer leur dotation, le cas échéant, leur lot sera remis en jeu dans un délai de 10 jours ouvrés.

Les modalités de retrait de la dotation seront communiquées au gagnant après confirmation de son gain.

Les dotations ne seront ni reprises, ni échangées contre un autre objet, et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué. En cas de réclamation sur l'une des dotations, il convient de contacter le service consommateurs soit :

- par message privé via la page facebook @eauogeupyrenees
- par courrier postal à l'adresse suivante : OGEU DISTRIBUTION - Service Trade Marketing, 5 avenue des fontaines, 64680 OGEU LES BAINS

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des dotations proposées.

La Société Organisatrice ne saurait également être tenue pour responsable en cas de force majeure et/ou de tout autre évènement indépendant du contrôle d'OGEU DISTRIBUTION tel qu'une crise sanitaire (exemple : COVID19)

ARTICLE 9 : FRAUDES

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du Jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée par courrier postal à OGEU GROUPE Service Trade Marketing, 5 avenue des fontaines, 64680 OGEU LES BAINS et comporter obligatoirement les références exactes du Jeu.

Les contestations et réclamations écrites relatives au Jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de trois (3) mois après la clôture du Jeu, soit le 31/11/2021.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

11.1 Traitement des données personnelles

Les participants sont informés que leurs nom, prénom, adresse postale, téléphone, identifiant Facebook et adresse mail, demandés lors de l'inscription au Jeu font l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu OGEU DISTRIBUTION, et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Seules sont demandées au participant les informations nécessaires à la finalité du traitement.

La finalité du traitement est la suivante :

- Besoin de gestion du Jeu
- Participation au Jeu

- Remise de la dotation éventuellement gagnée par le participant, étant précisé que cela inclut la publication du nom et du prénom ou surnom sur les réseaux sociaux(Facebook et/ou instagram)
- Réponse aux éventuelles demande(s) et/ou réclamation(s) du participant
- Etablissement de statistiques générales anonymes sur la consultation de l'URL du Jeu afin d'améliorer/modifier/faire évoluer ce type de support de jeu.

La Société Organisatrice s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de la finalité du traitement indiquée ci-avant.

Ces informations sont conservées dans la base de la Société Organisatrice pour une durée de 36 mois à compter de la date de fin de l'opération.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, d'information, d'opposition, de rectification, de suppression, de déréférencement, de limitation et de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de :

Service Trade Marketing

OGEU DISTRIBUTION

5 Avenue des Fontaines

64680 OGEU LES BAINS

en précisant les références exactes de l'opération « OP OGEU INTENSEMENT SUD-OUEST ETE 2021 ».

Les champs suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas prendre en compte la demande d'inscription.

11.2 Cookies

La Société Organisatrice peut également être amenée à collecter, via des cookies déposés sur votre terminal (ordinateur, tablette ou mobile) des données.

Ces données sont collectées dans la seule finalité de répondre aux besoins de navigation sur l'URL, de mieux comprendre les attentes du participant et d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement de l'URL.

Elles sont conservées pour une durée de 3 (trois) mois, à compter de la date de fin de l'opération.

Le participant peut s'opposer à la collecte des données en se reportant à la section " gestion des cookies" à l'adresse : digital@ogeu.com

ARTICLE 11 : REGLEMENT DU JEU

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice.

Le règlement est disponible sur l'URL : <https://shakr.cc/3ofzx> et sur la page facebook @eauogeupyrenees ou sur simple demande écrite (sous pli suffisamment affranchi) adressée avant le 31/08/2021 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'Adresse du Jeu (cf. Article 11).

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes et/ou insuffisamment affranchies.